

Parcours et réussite des étudiants en première année d'études de santé : les résultats de la session 2024

Deux néo-bacheliers sur cinq inscrits en PASS ou en L.AS à la rentrée 2022 ont été admis en MMOPK après une ou deux années d'études de santé. Les étudiants issus de PASS ont un taux de réussite plus élevé que ceux de L.AS que ce soit en 1^{ère} année d'études ou en 2^{ème} année de MMOPK, mais les écarts se réduisent peu à peu. Par ailleurs, même si les étudiants issus de L.AS sont moins nombreux à être admis en MMOPK, ils se réorientent davantage « sans perte de temps » : 22 % des étudiants de L.AS non admis à poursuivre des études de santé sont en 3^{ème} année d'études deux ans après leur première inscription contre 12 % en PASS.

Deux néo-bacheliers sur cinq inscrits en PASS ou en L.AS sont admis en MMOPK après deux ans d'études

À la rentrée 2022-2023, 34 200 néo-bacheliers s'engagent dans des études de santé : ils sont 22 500 (soit 66 % d'entre eux) à s'inscrire en PASS (Parcours accès spécifique santé) et 11 700 en L.AS (Licence accès santé – annexe 1).

Deux néo-bacheliers sur cinq inscrits en PASS ou en L.AS ont été admis en 2^{ème} année de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou de kinésithérapie (MMOPK) après une ou deux années d'études. Une grande partie des étudiants admis sont issus de PASS (près de 80 %) et la majorité des admis poursuivent des études de médecine (plus de 60 %).

En proportion, les étudiants issus de L.AS sont plus nombreux à poursuivre en kinésithérapie, particulièrement ceux dont la discipline majeure est STAPS (annexe 2).

Taux de passage en 2^{ème} année de MMOPK des néo-bacheliers après un ou deux ans d'études par filière (en %)

	PASS L.AS 2020	PASS L.AS 2021	PASS L.AS 2022	PASS 2022	L.AS 2022
Médecine	22,7	24,7	24,2	29,4	14,1
Maïeutique	1,3	1,9	2,0	2,4	1,2
Odontologie	2,5	3,1	3,1	3,6	2,2
Pharmacie	4,8	6,2	6,5	7,9	3,9
Kinésithérapie	3,2	4,5	4,2	4,2	4,4
Ensemble des admis en 2^{ème} année de MMOPK	34,5	40,4	40,1	47,5	25,7
dont admis en 1 an	25,3	30,3	28,9	33,8	19,5
admis en 2 ans	9,2	10,1	11,2	13,8	6,3

Source : MESRE – SIES, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
 Champ : Néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année de santé, en 2020, 2021 et 2022 ;
 France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

Le taux de néo-bacheliers 2022 admis à poursuivre des études de santé en un ou deux ans est de 40,1 % (40,4 % pour la cohorte 2021). Parmi ces admis, un peu moins des trois quarts (72 % des admis) ont été admis en un an.

Pour 100 bacheliers 2022 inscrits en PASS ou en L.AS, 29 ont été admis en un an. Parmi les 71 qui n'ont pas été admis, 18 poursuivent en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de L.AS et peuvent se présenter de nouveau aux examens d'accès en 2^{ème} année de MMOPK ; ils sont ainsi 8 à être admis en MMOPK l'année suivante. Parmi les 53 non-admis qui se sont réorientés hors L.AS (ou sont sortis de l'enseignement supérieur), 3 ont réussi à intégrer une filière MMOPK (voir annexe 3 pour des représentations et précisions sur l'ensemble de ces parcours). Il existe en effet des passerelles permettant l'admission en 2^{ème} année de santé, telles que les licences dont les mentions appartiennent au domaine des « sciences naturelles de la vie » ou des « sciences fondamentales ».

Davantage de réussite dans le parcours santé pour les PASS

Les étudiants inscrits en PASS ont des taux de réussite plus élevés que ceux inscrits en L.AS, que ce soit en 1^{ère} année d'études ou en 2^{ème} année de MMOPK (annexes 4 et 5), mais les écarts de réussite sont généralement moins élevés qu'à la session précédente.

D'une part, le taux de passage en 2^{ème} année de MMOPK en un an est plus élevé pour les PASS : il est de 33,8 % pour les néo-bacheliers 2022 inscrits en PASS (soit 7 600 étudiants) et de 19,5 % pour ceux inscrits en L.AS (soit 2 300 étudiants). L'écart entre ces taux de réussite est moins élevé qu'à la session précédente, puisque ces taux étaient respectivement de 36,0 % et 17,3 %.

L'augmentation du taux de réussite des néo-bacheliers en L.AS pourrait s'expliquer, au moins pour une part, par une baisse de

la concurrence : le taux de redoublants inscrits en 1^{ère} année de L.AS était de 12 % à la session 2021-2022 alors qu'il n'est que de 3 % en 2022-2023 (annexe 1).

Le taux d'admission en deux ans des néo-bacheliers inscrits en PASS (13,8 %) est plus important que pour ceux inscrits en L.AS (6,3 %). L'écart entre ces taux est plus élevé que lors de la session 2021-2022 (respectivement 11,8 % et 6,0 %). Des décompositions plus fines des taux de passage en MMOPK selon les caractéristiques des étudiants sont présentées en annexe 3.

Répartition des néo-bacheliers admis en 2^{ème} année de MMOPK en un an, deux années après le baccalauréat (en %)

	Ensemble PASS L.AS 2020	Ensemble PASS L.AS 2021	Ensemble PASS L.AS 2022	PASS 2022	L.AS 2022
Admis en 3 ^{ème} année	90,4	93,5	93,8	94,8	90,4
Redoublants 2 ^{ème} année	7,0	5,4	5,4	4,5	8,5
Réorientés ou sortants (1)	2,6	1,1	0,8	0,7	1,1

(1) Les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.
Source : MESRE –SIES, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Champ : Néo-bacheliers 2020, 2021 et 2022 inscrits en PASS ou en L.AS admis en 2^{ème} année d'études de santé en un an. France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

D'autre part, les étudiants issus de L.AS redoublent plus souvent leur 2^{ème} année de MMOPK (8,5 %) que ceux issus de PASS (4,5 %). Ces taux de redoublement sont hétérogènes entre les différentes filières. En médecine, ils s'élèvent à 1,7 % pour les PASS et 9,7 % pour les L.AS. *A contrario*, les étudiants issus de PASS redoublent plus fréquemment que ceux issus de L.AS en pharmacie (respectivement 13,9 % et 13,2 %) et en maïeutique (10,5 % et 7,1 %).

Plus d'un néo-bachelier sur cinq inscrit en L.AS en 2022, non admis en MMOPK, est en 3^{ème} année d'études en 2024

Parmi les néo-bacheliers 2022 inscrits en 1^{ère} année d'études de santé, mais qui n'ont pas été admis en MMOPK, 16 % sont inscrits en 3^{ème} année d'études en 2024 (soit deux ans plus tard).

Ces poursuites d'études sans perte de temps sont plus fréquentes parmi les étudiants inscrits en L.AS (22 %) que parmi ceux inscrits en PASS (12 %). Elle est en augmentation par rapport à la cohorte précédente, notamment pour les étudiants inscrits en PASS (+4 points de pourcentage).

Les étudiants non admis en MMOPK inscrits en 3^{ème} année d'études en 2024 sont majoritairement en licence hors accès santé (71 %) ou en L.AS (25 %).

Répartition des néo-bacheliers non admis en 2^{ème} année MMOPK, deux années après le baccalauréat (en %)

		Le devenir après deux ans d'études			
Cohorte de néo-bacheliers		Inscrits en 1 ^{ère} année (Bac+1)	Inscrits en 2 ^{ème} année (Bac+2)	Inscrits en 3 ^{ème} année (Bac+3)	Sortants (1)
2020-2021	PASS	13,6	47,4	6,2	32,8
	L.AS	13,6	31,8	22,5	32,2
	Ensemble	13,6	42,7	11,1	32,6
2021-2022	PASS	13,9	48,7	7,5	29,9
	L.AS	14,8	34,2	19,2	31,9
	Ensemble	14,2	43,0	12,0	30,7
2022-2023	PASS	15,2	46,0	11,7	27,1
	L.AS	15,2	31,8	21,6	31,5
	Ensemble	15,2	39,9	15,9	29,0

(1) Les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.
Source : MESRE –SIES, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), DEPP-MENJ, Référentiel des élèves du 2nd degré (étudiants et apprentis).
Champ : Néo-bacheliers 2020, 2021 et 2022 inscrits en PASS ou en L.AS mais non admis à poursuivre des études de santé. France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

Les étudiants non admis en MMOPK inscrits en 2^{ème} année en 2024 sont pour moitié inscrits en licence hors L.AS (47 %) et un cinquième inscrits dans des formations en soins infirmiers – IFSI (19 %) et en L.AS (17 %). Enfin, parmi les non-admis encore inscrits en 1^{ère} année, 80 % d'entre eux sont en licence hors L.AS ou en IFSI.

Les réorientés vers des licences hors L.AS sont le plus souvent inscrits en « sciences de la vie, de la terre et de l'univers – mention sciences pour la santé » ou en « sciences fondamentales – mentions mathématiques, physique ou chimie » et à moindre mesure en « sciences humaines et sociales – mention psychologie » ou en « droit, sciences politiques ». En L.AS, ils sont plus nombreux en « sciences humaines et sociales » qu'en « sciences fondamentales ».

Caroline WIRTH
MESRE-SIES

Méthodologie

Le champ de l'étude est principalement porté sur la cohorte de néo-bacheliers 2022 (et sur les cohortes 2020 et 2021 pour comparaison) inscrits en 1^{ère} année du 1^{er} cycle de santé en France métropolitaine et DROM.
Les données utilisées proviennent du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace. Et du référentiel des élèves du 2nd degré (étudiants et apprentis) de la DEPP-MENJ
Des statistiques plus complètes et détaillées sont présentées en annexes dans le tableur associé à cette Note flash.

Pour en savoir plus

[Note d'information](#) 2023.08 du SIES, *Première année du premier cycle d'études de santé : évolution des parcours et de la réussite des étudiants*, décembre 2023.
[Note Flash](#) 2024.31 du SIES, *Parcours et réussite des étudiants en première année d'études de santé : les résultats de la session 2023*, novembre 2024.